

## CONSEIL DE FACULTE DU 16 NOVEMBRE 2022

### COMPTE RENDU

#### Conseillers présents :

François Cottin, Michel-Ange Amorim, Isabelle Siegler, Dominique Charrier, Thomas Deroche, Pia Hénaff-Pineau, Jean-François Allirand, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Jeanne-Dillon Cornet, Martin Ray, Michel Bournat

#### Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Christine Le Scanff, Beatrice Rodriguez, Claire Leleu, Guy Vallée

#### Invités permanents :

Eric Wasyluk, Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

#### Invité : Stéphane Benais

Le conseil de la Faculté des Sciences du Sport reçoit Stéphane Benais, Responsable du Pôle contenu STAPS / SHS à la Bibliothèque Universitaire d'Orsay.

Stéphane B. donne les actualités de la bibliothèque.

La nouvelle directrice est Claire Lemauff, en remplacement de Nathalie De Joie, qui était venue se présenter l'an dernier.

Une phase de travaux dans le hall d'exposition du bât. 407 a été lancée et va perturber l'accueil des étudiants sans qu'il n'y ait de fermeture.

Les horaires évoluent : ouverture du lundi au vendredi jusqu'à 22h30 grâce aux recrutements de moniteurs étudiants.

Ouverture également du Lumen sur le plateau de Saclay, accessible par tous à partir du mois de janvier 2023.

Des travaux vont être effectués en janvier prochain pour faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (création d'ascenseur).

Un cycle de conférences sur le sport a démarré le 12 octobre dernier avec un stand sur le Chessboxing et l'intervention du champion du monde Thomas Caseneuve.

Une conférence sur l'anti-dopage avec l'Agence française de lutte contre le dopage est à venir.

Stéphane B. est en contact avec Anaïs Vergnolle et Gaëlle Giraudier pour réfléchir à des sujets en lien avec les études et la recherche en STAPS.

Thomas Deroche rappelle qu'une exposition autour des sciences du sport a été créée par des enseignants-chercheurs de la F2S en collaboration avec la ville de Gif-sur-Yvette et pourrait éventuellement être utilisée par la BUO.

Un travail de numérisation est toujours en cours avec la BNF sur les collections patrimoniales de la bibliothèque. Un travail sur la visualisation de périodique en sport va être effectué sachant qu'un contact avait été pris avec le laboratoire du CIAMS afin de mieux cerner les sujets porteurs.

Eric Wasylyk rajoute que l'Exposition olympiques qui retrace l'histoire des jeux olympiques qui avait été présentée au Trocadéro, sera prêtée au COUM dans le cadre de son inauguration et pourrait également être installée à la BUO.

La bibliothèque offre aux étudiants un service de mise à disposition des annales. Il n'y a plus de versions papier depuis la session 2019-2020. La mise en ligne est en cours.

Nathalie Jacob-Righini rappelle que les statuts prévoient que les invités ne participent pas aux points mis au vote.

### 1/ Compte rendu de la séance du 14 octobre 2022 (Annexe 1)

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées**

### 2/ Elections VD patrimoine

François Cottin attire l'attention sur l'évolution de la Faculté des Sciences du Sport qui devient multi-site.

D'un point de vue académique, en janvier seront livrés les locaux du bâtiment 425 qui ont été complètement rénovés. Les reliquats du CPER vont permettre de rénover la partie Est du bâtiment dédié à un pôle Enseignement, MEEF 1-2-4. Ces locaux seront gérés par la F2S qui sera prioritaire bien que rattachés à l'Université et ouverts à tous. La livraison est prévue pour la rentrée 2024. Des solutions transitoires sont actuellement recherchées avec la Faculté des Sciences pour accueillir ces formations. Concernant les équipements sportifs, le Centre Omnisport Universitaire de Moulon a été livré, espace mutualisé occupé au prorata de la participation budgétaire. La nécessaire vigilance quant à la maintenance des espaces sportifs de la vallée est rappelée.

Le chantier de la piscine de Gif-sur-Yvette va bientôt commencer.

Une partie du travail de suivi de ces chantiers est gérée par la Déléguée de la Directrice Générale des Services et par les Services techniques de la F2S, mais restent les parties pédagogiques et politiques en lien avec les enseignants et enseignants-chercheurs. Suite à ce constat, la direction de la F2S a émis le souhait de rajouter au bureau de direction une personne en charge de gérer le patrimoine. Un appel d'offre pour un vice doyen patrimoine a été lancé.

La (seule) candidature d'Eric Wasylyk a été réceptionnée sachant que la personne en charge de ces questions étaient auparavant Patrick Maupu, directeur de la Vie sportive, responsable des infrastructures. Se rajouterait aujourd'hui le suivi des équipements académiques.

François Cotin propose à Eric W. une place au bureau de direction en tant que vice doyen patrimoine.

Eric W. qui travaillait avec Patrick M., a eu l'occasion de participer à des réunions avec Antoine Latreille, VP Patrimoine ainsi qu'avec la Municipalité de Bures-sur-Yvette. Titulaire d'un BTS Etude et économie de la construction, il s'est beaucoup intéressé aux questions des installations sportifs et académiques, sur le plateau et dans la vallée.

**Après échanges avec les membres du Conseil, Eric Wasylyk est élu en tant que vice-doyen patrimoine à la majorité absolue des membres du Conseil (10 oui – 2 non – 5 abstentions)**

### 3/ Caractérisation de l'offre de formation de la F2S (Annexe 2)

Thomas Deroche explique que la proposition qui avait été faite en Conseil des formations, était que dans cette dernière année avant le renouvellement du Conseil de la faculté de la F2S, il n'y ait pas de modification des capacités d'accueil des formations Licences, licence Pro, LDD et Master.

3 Entrées Parcoursup 23-24

- Tronc Commun : **340 places** dont LAS MMOPK : 20 places
- Kiné : 65 places

*Pour rappel : LDD STAPS, SPI : 25 places*

### 3 Remarques :

- Les LAS n'ont pas vocation à sortir des formations F2S avant la L2 (et très majoritairement l'obtention de leur Licence) = montée pédagogique à envisager
- Les étudiants dans l'entrée parcoursup kiné ont un projet sur une seule année à la F2S (60 ECTS pour la passerelle)
- Les capacités d'accueil totales de la F2S doivent toujours être considérées selon sa soutenabilité, comprise sur 2 aspects :
  - La disponibilité des espaces pédagogiques (problème : manque de salles)
  - La masse salariale de la F2S / ETP des enseignants titulaires

### 1 Entrée spécifique sur Parcoursup 22-23 : Kiné : **65 places**

- **En 22-23 : 65 étudiants au concours principal + 54 étudiants Tronc Commun au concours sur liste complémentaire**

Pour rappel : 45 places en première chance et 9 en seconde chance en 21-22

Proposition : 49 places en première chance et 9 en seconde chance en 22-23

### Répartition selon les IFMK, quelques principes :

- Priorité au partenariat avec l'ENKRE, 12 places en 2022
- Admission des étudiants en Tronc commun sur demande motivée et au **plafond du nombre d'entrées Parcoursup dédiées (65) en cas de reversement des autres composantes et en accord avec les IFMK conventionnés**
- Pas de seconde chance possible pour une admission à l'ENKRE (pour info 6 candidats cette année 22-23)

Pour information : Pas de LAS 2 STAPS cette année à intégrer dans la répartition

Il est proposé de mettre au vote les capacités d'accueil du portail STAPS, LAS et du parcours kiné 2023-2024 telle qu'elles sont inscrites sur Parcoursup.

Patricia Durand fait remarquer que ces données ont été présentées et discutées en Conseil des formations mais regrette qu'elles n'aient pas été communiquées avant le jour du Conseil de faculté.

Pia Hénaff-Pineau souligne qu'il s'agit d'un point sensible de la politique et qu'il est anormal que les éléments sur lesquels les membres du conseil doivent se prononcer soient transmis au moment du vote. Le sujet des capacités d'accueil représente un enjeu politique majeur.

Elle rappelle que cette année et déjà l'année précédente, une baisse des étudiants en L2 commençait à se préfigurer. Certaines mentions sont difficiles à « alimenter ». Un certain nombre de membres du conseil des formations ne souhaitent pas que la première année des formations STAPS deviennent « l'antichambre » des formations médicales et paramédicales.

La répartition entre le tronc commun, LAS et Kiné est un point extrêmement important.

Il est important que les membres du conseil qui ne font pas tous partie du Conseil des formations aient l'ensemble des informations sur lesquels ils doivent se prononcer avant le jour même du Conseil, d'autant plus qu'il y a sur ce point de vrais désaccords et cela représente un vrai débat.

Patricia D. rappelle qu'elle a alerté dès le mois de juillet par rapport à la baisse des effectifs en L2. Ce point a été notifié en réunion de scolarité, auprès de la DDGS qui l'a fait remonter en bureau de direction mais aucune analyse n'a été faite.

Thomas Deroche rappelle que la proposition de vote était de ne rien modifier. Il s'engage à réaliser une analyse de la situation afin d'en comprendre l'origine.

Il est proposé de reporter le point concernant la répartition des entrées Parcoursup pour 2023-24 mais de mettre au vote la Proposition de répartition en formation kiné : 49 places en première chance et 9 en seconde chance pour 2022-23.

**Ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil.**

Michel-Ange A., en amont du débat qui aura lieu, explique que la mission de sélectionner les étudiants qui souhaitent entrer en école de kiné a été déléguée par l'Etat aux Universités et aux STAPS. Dans le volume des étudiants qui rentrent à la Faculté des Sciences du Sport, il est établi qu'un certain nombre se prépare pour rentrer en formation de kiné. Ces étudiants sont déconnectés de notre capacité d'accueil pour la poursuite en formation STAPS.

### **l'OF Master**

Pas de modifications des capacités d'accueil à l'exception de :

Mention STAPS-APA-S :

- M1 VHMA : 25 → 20
- M2 VHMA : 30 → 20

Mention MEEF2 :

- M1 MEEF2 EPS : 60 → 65
- M2 MEEF2 EPS : 70 → 65

Pas de parcours internationaux (50% de cours en anglais + 50% d'étudiants étrangers) ou sécurisés (Lien Licence-master automatique, e.g. Magistère)

→ Période de candidature harmonisée – Plateforme nationale : 1<sup>er</sup> mars au 3 avril 2023

Le vote sur la caractérisation de l'offre de formation 2023-24 est reporté à un prochain conseil.

### 4/ Conventions (Annexe 2)

Thomas D. revient sur la convention ENKRE qui avait été présentée lors du dernier conseil et pour laquelle il avait été demandé des précisions :

Autoriser les étudiants admis en 3<sup>ème</sup> année puis en 4<sup>ème</sup> année à l'ENKRE à s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année puis en 2<sup>ème</sup> année du master mention STAPS « vieillissement et Handicap : Mouvement et Adaptation » (VHMA) de la mention STAPS : Activité Physique Adaptée et Santé, tout en poursuivant leurs études de kinésithérapie K3 et K4 à l'ENKRE.

Pour 2022-23, 10 places maximum sont réservées pour l'ENKRE et 20 places sont réservées pour les « STAPS » en poursuite d'étude.

La convention avec l'ENKRE est mise au vote pour régularisation pour l'année 2022-2023.

**Après échanges avec les membres du Conseil, ce point est adopté à l'unanimité des membres du Conseil.**

La séance est levée à 11h